

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N° 24/015

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est rassemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. Gilbert REINAUDO, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Josselyne COSTE-LENNON ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Michel GRAMBERT ;
Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (5) :

M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M Gilles PAUL, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

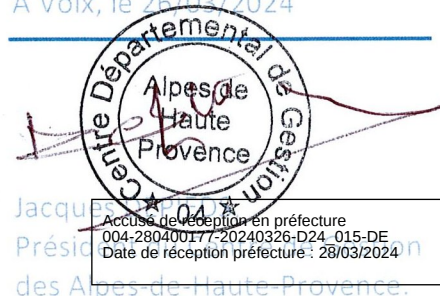
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 14 voix pour :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15/02/2024.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 26/03/2024



Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20240326-D24-015-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :